

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

### PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

### COMMUNE DE Sainte-Pazanne

Par arrêté préfectoral n° 2024/ICPE/154 en date du 23 avril 2024 une consultation du public est prévue à la mairie de Sainte-Pazanne, pendant une période de quatre semaines du mardi 21 mai 2024 au vendredi 21 juin 2024 inclus, portant sur la demande de régularisation pour l'enregistrement du troupeau du GAEC DES CARIOLETS suite à l'augmentation du nombre de vaches laitières portant l'effectif à 220 vaches laitières.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du lundi 6 mai 2024, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr), accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Sainte-Pazanne, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Sainte-Pazanne, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique ([pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.